

Date de convocation : 13 décembre 2018

Le 20 décembre 2018 à 18h14

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Hélène BURGAT (délibération n°12 à n°24), Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Annick FARCY, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Philippe JOUIN (délibération n°12 à n°24), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Claude YVER, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON (délibération n°12 à n°24), Monsieur Jacques VIRLOUVET (délibération n°12 à n°24), Monsieur Eric GUÉROULT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Christian LE BAS, Madame Valérie GILLES, Madame Aurore BRUAND (délibération n°12 à n°24), Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Marc LECERF (délibération n°12 à n°24), Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Eric GOBERT.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Patrick LESELLIER à Monsieur Denis VIEL, Monsieur Ludwig WILLAUME à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Joël JEANNE à Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Pascal LECOEUR à Monsieur Philippe JOUIN (délibération n°12 à n°24).

Excusés : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Hélène BURGAT (délibération n°1 à n° 11), Monsieur Romain BAIL, Monsieur Marc POTTIER, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Stéphan LEBREUILLY, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Philippe JOUIN (délibération n°1 à n°11), Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Michel BOURGUIGNON (délibération n° 1 à n°11), Monsieur Jacques VIRLOUVET (délibération n°1 à n° 11), Monsieur Pascal LECOEUR (délibération n°1 à n°11), Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Didier LHERMITE, Madame Aurore BRUAND (délibération n°1 à n°11), Monsieur Marc LECERF (délibération n°1 à n°11), Monsieur Thierry RENOUF.

Le bureau nomme Monsieur Dominique GOUTTE secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° B-2018-12-20/01 - Présentation du bilan annuel 2017 du PLH de Caen la mer (29 communes)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan 2017 du PLH de Caen la mer (29 communes) 2010-2015.

N° B-2018-12-20/02 - Présentation du bilan annuel 2017 du PLH de l'ex Communauté de Communes des Rives de l'Odon.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan 2017 du PLH des Rives de l'Odon (3 communes) 2010-2015.

N° B-2018-12-20/03 - Politique de la ville - Contrat de ville - Rapport d'activités "Journal de bord 2015 - 2018" - Approbation

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et adopte le rapport Politique de la Ville « Journal de bord » qui illustre la mise en œuvre des orientations du contrat de ville du territoire de la communauté urbaine Caen la mer sur la période 2015-2018.

N° B-2018-12-20/04 - Politique de la ville - Avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe du Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) - Approbation et autorisation de signature

Affichage le vendredi 21 décembre 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les avenants joints à la présente convention avec les 8 bailleurs sociaux : Caen la mer habitat, Calvados Habitat, la Plaine Normande, l'ESH Foyers Normands, la Caennaise, Logipays, Immobilière Basse Seine et Logéo Seine Estuaire.

N° B-2018-12-20/05 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à LogiPays pour l'opération Résidence du Viquet - 133 route de Brefagne à Bretteville sur Odon

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'attribuer à la LogiPays une subvention d'un montant de 16 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération de construction de 20 logements dont 4 logements en PLAI subventionnés, 133 route de Brefagne – résidence du Viquet à Bretteville sur Odon.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention tripartite Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2018-12-20/06 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à la Plaine Normande pour les opérations - parc des Quatre Vents boulevard Poincaré à Caen et parc des Quatre Vents rue des Jonchets à Cormelles le Royal

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Plaine Normande une subvention au titre du fonds d'aide au logement locatif social pour les opérations suivantes :

- 52 000 € pour l'opération de construction de 40 logements, parc des Quatre Vents boulevard Poincaré à Caen, dont 13 PLAI subventionnés,
- 12 000 € pour l'opération de construction de 12 logements, parc des Quatre Vents rue des Jonchets à Cormelles le Royal, dont 3 PLAI subventionnés,

Le bureau communautaire, approuve les termes des conventions tripartites Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2018-12-20/07 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subventions à l'association REVIVRE pour l'acquisition-amélioration de 3 logements en diffus.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association REVIVRE une subvention d'un montant de 6 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour l'acquisition-amélioration de 3 logements en diffus, situés au 4 rue Chemin des Poissonniers à Caen (n°177) – au 19 rue des Verts près à Cormelles le Royal (n°164) et au 15 rue de l'Eglise à Caen (n°218), relevant du dispositif PLAI acquisition-amélioration. Les modalités de versement de la dite subvention sont précisées par convention,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2018-12-20/08 - Constitution d'une ' Task Force ' normande auprès de l'Union Européenne - participation financière de la communauté urbaine Caen la mer au fonctionnement de l'antenne de la Normandie à Bruxelles - avenant à la convention

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention relative à la participation financière de la Communauté de l'Agglomération Havraise, de la Métropole de Rouen Normandie et de la Communauté Urbaine de Caen la Mer au fonctionnement de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles dans le cadre de la Task Force de la Normandie auprès de l'UE.

N° B-2018-12-20/09 - 3F Immobilière Basse Seine - Construction de 46 logements en VEFA situés 36 rue d'Hérouville à Caen - Garantie à hauteur de 25% d'un emprunt d'un montant de 4 879 311 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 879 311 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 90 362 constitué de quatre lignes de prêt.

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant, à signer le cas échéant, la convention tripartite de réservations de logements avec 3F Immobilière Basse Seine et la Ville de Caen,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2018-12-20/10 - FIPHFP - Subvention affectée 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions,

Le bureau communautaire, accorde les subventions suivantes affectées de 701,74 € à correction auditive Baron à Caen,

N° B-2018-12-20/11 - Convention de mise à disposition de moyens au SYVEDAC - Autorisation de signature

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de mises à dispositions de moyens fonctionnels tels que décrits dans le projet de convention,

Le bureau communautaire, adopte les termes de ladite convention.

N° B-2018-12-20/12 - Caen Normandie Développement - participation de Caen la mer au salon VIVATECH 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre Caen la mer et Caen Normandie Développement pour la participation au salon VIVATECH 2019,

Le bureau communautaire, accorde à Caen Normandie Développement une subvention de 35 000 € pour représenter la Communauté urbaine Caen la mer à VIVATECH 2019.

N° B-2018-12-20/13 - Zone d'activités du quartier Koenig - Cession d'un terrain au profit de la société Aigle France

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société Aigle France, ou de toute société qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain de 1.237 m², dépendant du quartier Koenig, cadastrée A n°427, sise à Bretteville sur Odon, au prix de 39,00 € HT/m² soit quarante-huit mille deux cent quarante-trois euros hors taxes (48.243,00 € HT),

Le bureau communautaire, mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

N° B-2018-12-20/14 - Subvention - Forum des métiers de l'Hôtellerie et la Restauration 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 000 € à l'Association "les Petits Plats dans les Grands" pour le Forum des métiers de l'Hôtellerie et la Restauration 2019.

N° B-2018-12-20/15 - Subvention à l'Association les Jardins d'Arlette - Chantier IAE, maraîchage à Mondeville

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 15 000 € à l'Association "les Jardins d'Arlette" au titre de l'année 2018.

N° B-2018-12-20/16 - Piscine du chemin vert - Versement d'un fonds de concours à la ville de Caen pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du gymnase chemin vert - Convention de mise à disposition d'une centrale photovoltaïque avec la Ville de Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à la Ville de Caen un fond de concours de 40 000 € pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du gymnase du Chemin vert, permettant ainsi l'alimentation électrique de la piscine du chemin vert,

Le bureau communautaire, dit que le montant du fonds de concours pourra être revu à la baisse selon le montant des subventions éventuellement obtenues par la Ville de Caen pour ce projet,

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention de mise à disposition d'une centrale photovoltaïque à intervenir entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer.

N° B-2018-12-20/17 - Raccordement du CHU de Caen au réseau de chaleur d'Hérouville Saint-Clair - Convention permettant de définir les conditions techniques, administratives relatives à la réalisation des travaux de pose du réseau de chaleur sur la RD 60 sur les communes d'Hérouville Saint-Clair et Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention permettant de définir les conditions techniques, administratives relatives à l'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental pour les travaux projetés sur la section comprise dans l'emprise du projet de la RD 60, entre le Conseil départemental du Calvados et la Communauté urbaine Caen la mer.

N° B-2018-12-20/18 - SYVEDAC - Adhésion du SMICTOM de la Bruyère

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion au SYVEDAC du SMICTOM de la Bruyère au 1er janvier 2019 pour les 4 communes du territoire de Vallées de l'Orne et de l'Odon : Laize-Clinchamps, Saint-Martin-de-Fontenay, May-sur-Orne et Fontenay-le-Marmion,

Le bureau communautaire, dit que la représentation du groupement sera assurée conformément aux statuts du SYVEDAC.

N° B-2018-12-20/19 - Projet d'aménagement et de développement durables de la commune de Plumetot : Emission d'un avis du Bureau communautaire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Plumetot.

Le bureau communautaire, FORMULE les observations suivantes :

- la Communauté urbaine Caen la mer note les efforts de la commune en faveur des modes actifs et l'encourage à poursuivre dans ce sens ;
- la Communauté urbaine Caen la mer est à la disposition de la commune de Plumetot pour échanger sur les projets de liaisons cyclables.

N° B-2018-12-20/20 - Eclairage du boulevard périphérique de l'agglomération caennaise - avenant n°1 à la convention avec l'Etat précisant les modalités de financement de l'entretien, du fonctionnement de l'éclairage du boulevard périphérique de Caen.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint en annexe, précisant les modalités de prolongation de la convention initiale et de participation de l'Etat pour l'entretien, le fonctionnement de l'éclairage du boulevard périphérique de Caen, ainsi que des investissements nécessaires.

N° B-2018-12-20/21 - Caen - rue du Général Moulin - restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales - avenant n°1 à la convention avec le Syndicat RESEAU

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le nouveau programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées de la rue du Général Moulin à Caen pour un montant de 472 000 € HT,

Le bureau communautaire, adopte le programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux pluviales de la rue du Général Moulin à Caen pour un montant de 30 000 € HT,

Le bureau communautaire, approuve l'avenant n°1 à la convention précisant les conditions d'organisation avec le Syndicat RESEAU pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et eau potable de la rue du Général Moulin à Caen, pour un montant total de 936 000 € HT, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie :

- pour le Syndicat RESEAU à hauteur de 434 000 € HT (travaux d'eau potable),
- pour la Communauté Urbaine Caen la mer à hauteur de 502 000 € HT (travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales).

N° B-2018-12-20/22 - Assainissement collectif - Mise en conformité des réseaux d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales en domaine privé - 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Aides financières.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une demande d'aide financière pour la mise en conformité des branchements en domaine privé pour chaque propriétaire qui en fera la demande. Le montant de l'aide sera fixé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Le bureau communautaire, précise que les conventions financières de mandat pour le 11^{ème} programme (2019-2024) destinées aux propriétaires qui réalisent des travaux de mise en conformité de leurs réseaux d'évacuation situés à l'intérieur des propriétés, seront rédigées et fournies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer ladite convention financière de mandat avec chaque propriétaire qui en fera la demande comprenant le reversement des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

N° B-2018-12-20/23 - Assainissement non collectif - Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif - 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Aides financières.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une demande d'aide financière pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en maîtrise d'ouvrage privée pour chaque propriétaire qui en fera la demande. Le montant de l'aide sera fixé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Le bureau communautaire, précise que les conventions financières de mandat pour le 11^{ème} programme (2019-2024) destinées aux propriétaires qui réalisent des travaux de réhabilitation de leurs dispositifs d'assainissement non collectif, seront rédigées et fournies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer ladite convention financière de mandat avec chaque propriétaire qui en fera la demande comprenant le reversement des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

N° B-2018-12-20/24 - Dégrèvements de redevance assainissement suite à des fuites d'eau

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les dégrèvements de redevance assainissement (épuration, collecte et transports pour la partie revenant à la Communauté urbaine) apparaissant dans le tableau ci-après :

MRC = Agence de l'eau - modernisation des réseaux de collecte

Nom Prénom	Adresse	Code Identification	Surconsommation prise en compte (nombre de m³)	Montant du dégrèvement (En €)
CARROSERIE DE LA SPHERE	540 rue Léon Foucault 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	10216800001	175	281,05
Mme FREMONT	16 rue Guy Mollet 14460 COLOMBELLES	48100210136301	29	44,91
M JOBEY	7 rue François Mauriac 14123 IFS	0010385019	45	60,39
TOTAUX			249	386,35

Le bureau communautaire, dit que cette décision sera notifiée à l'organisme qui facture l'eau (RESEAU ou entreprise) et aux intéressés.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **28 DEC. 2018**

Le Président,



Joëli BRUNEAU